certifié conforme à l'original

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 85 rue de France 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 3 8 2 5 7 2 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 859	AG 4 859	
		Fonds commercial (1)	AH	74 750	AI	74 750
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 011 207	AK 1 921 539	2 089 667
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	2 352 801	AQ 2 177 835	174 966
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	697 401	AS 496 533	200 867
		Autres immobilisations corporelles	AT	377 855	AU 193 435	184 420
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	87 776	CV	87 776
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	35 334	BE	35 334
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	52 144	BI	52 144
		TOTAL (II)	BJ	7 694 130	BK 4 794 202	2 899 927
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	365 186	BU	365 186
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	27 684	BY	27 684
		Autres créances (3)	BZ	302 553	CA	302 553
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	700 000	CE	700 000
		Disponibilités	CF	343 729	CG	343 729
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 671	CI	32 671
		TOTAL (III)	CJ	1 771 826	CK	1 771 826
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 465 956	1A 4 794 202	4 671 753

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	855 960
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	854 118
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 765 079
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 764 035
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	56 020
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	618 302
	Dettes fiscales et sociales	DY	371 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	34 133
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	62 691
	TOTAL (IV)	EC	2 906 673
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 671 753

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 759 740
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	65

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	11 751 106			11 751 106
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF	343 586			343 586
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	32 340			32 340
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	12 127 034			12 127 034
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				58 049
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				30 495
	Autres produits (1) (11)	FQ				1 866
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				12 217 446
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				7 546 088
	Variation de stock (marchandises)*	FT				(31 729)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				41 557
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				1 433 772
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				109 651
	Salaires et traitements*	FY				1 320 229
	Charges sociales (10)	FZ				343 640
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)	GA				253 625
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				4 119
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				11 020 954
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				1 196 491
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				23 010
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				10 225
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				33 235
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				83 731
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				83 731
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				(50 496)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				1 145 994

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 514
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 514
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	29 039
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 779
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 818
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(26 303)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	265 572
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 255 195
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 401 076
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	854 118

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	560
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	51
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	30 495
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	693
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024,
dont le total est de 4 671 753 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 854 119 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles: 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fond commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC N°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	74 750			74 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 016 066			4 016 066
Immobilisations incorporelles	**4 090 816**			**4 090 816**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 288 755	65 939	1 892	2 352 802
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	655 407	41 994		697 401
- Installations générales, agencements aménagements divers	224 969	57 154		282 123
- Matériel de transport	32 291	31 383		63 674
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 554	3 505		32 058
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 229 977**	**199 974**	**1 892**	**3 428 059**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	79 040	8 736		87 776
- Autres titres immobilisés	34 923	412		35 334
- Prêts et autres immobilisations financières	49 721	2 424		52 145
Immobilisations financières	**163 684**	**11 571**		**175 255**
ACTIF IMMOBILISE	**7 484 476**	**211 545**	**1 892**	**7 694 130**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		199 974	11 571	211 545
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**199 974**	**11 571**	**211 545**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 892		1 892
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**1 892**		**1 892**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés	74 750
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**74 750**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

SAS ABCDis

EXERCICE CLOS LE 30 Septembre 2024

KARINE VIGOUROUX - Commissaire aux Comptes inscrite près la cour d'Appel d'Aix en Provence
Tél. : **04 93 53 20 67** - Palais Juliette, 68 Avenue Emile Bieckert - 06000 NICE
480 225 804 00024

SAS ABCDis

SAS au capital de 50 000 €

85-87, Rue de France
06000 NICE
RCS NICE 752 382 572

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCDis relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice le 25 Février 2025



Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 859	4 859		67
Fonds commercial (1)	74 750		74 750	74 750
Autres immobilisations incorporelles	4 011 207	1 921 539	2 089 668	2 250 116
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 352 802	2 177 836	174 966	130 882
Installations techniques, matériel et outillage industriels	697 401	496 534	200 868	193 221
Autres immobilisations corporelles	377 856	193 436	184 420	131 065
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	87 776		87 776	79 040
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	35 334		35 334	34 923
Prêts				
Autres immobilisations financières	52 145		52 145	49 721
	7 694 130	**4 794 203**	**2 899 927**	**2 943 786**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	365 187		365 187	333 457
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	27 684		27 684	15 324
Autres créances	302 554		302 554	160 789
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	500 000
Disponibilités	343 729		343 729	796 247
Charges constatées d'avance (3)	32 672		32 672	40 460
	1 771 826		**1 771 826**	**1 846 278**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 465 956**	**4 794 203**	**4 671 753**	**4 790 064**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	855 961	581 739
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**854 119**	**624 222**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 765 080**	**1 260 961**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 764 035	2 424 050
Emprunts et dettes financières diverses (3)	56 020	118 909
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 303	604 996
Dettes fiscales et sociales	371 490	315 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 133	65 599
Produits constatés d'avance	62 692	
TOTAL DETTES	**2 906 673**	**3 529 103**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 671 753**	**4 790 064**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 146 933	1 769 006
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 759 740	1 760 098
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	65	65
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat

	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	11 751 107	10 758 841
Production vendue (biens)	343 587	318 392
Production vendue (services)	32 341	32 812
Chiffre d'affaires net	**12 127 035**	**11 110 045**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	58 050	36 978
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	30 496	14 494
Autres produits	1 867	4 692
Total des produits d'exploitation (I)	**12 217 447**	**11 166 208**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	7 546 089	6 872 772
Variations de stock	-31 730	-14 673
Achats de matières premières et autres approvisionnements	41 558	44 369
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 433 772	1 373 267
Impôts, taxes et versements assimilés	109 651	98 962
Salaires et traitements	1 320 229	1 226 803
Charges sociales	343 640	313 833
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	253 626	354 228
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 120	3 646
Total des charges d'exploitation (II)	**11 020 955**	**10 273 208**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 196 492**	**893 000**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	23 010	14 700
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 225	5 282
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**33 235**	**19 982**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	83 732	94 303
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**83 732**	**94 303**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-50 497**	**-74 321**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**1 145 995**	**818 679**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat (suite)

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 514	11 045
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**4 514**	**11 045**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 039	19 563
Sur opérations en capital	1 779	308
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**30 818**	**19 871**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-26 304**	**-8 826**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	265 572	185 630
Total des produits	**12 255 196**	**11 197 235**
Total des charges	**11 401 077**	**10 573 012**
BENEFICE OU PERTE	**854 119**	**624 222**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	51	2 336

Cour. d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024,
dont le total est de 4 671 753 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 854 119 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
en Provence

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.



* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles: 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fond commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC N°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.



Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,2 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2024

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	74 750			74 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 016 066			4 016 066
Immobilisations incorporelles	**4 090 816**			**4 090 816**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 288 755	65 939	1 892	2 352 802
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	655 407	41 994		697 401
- Installations générales, agencements aménagements divers	224 969	57 154		282 123
- Matériel de transport	32 291	31 383		63 674
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 554	3 505		32 058
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 229 977**	**199 974**	**1 892**	**3 428 059**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	79 040	8 736		87 776
- Autres titres immobilisés	34 923	412		35 334
- Prêts et autres immobilisations financières	49 721	2 424		52 145
Immobilisations financières	**163 684**	**11 571**		**175 255**
ACTIF IMMOBILISE	**7 484 476**	**211 545**	**1 892**	**7 694 130**

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste Virements de l'actif circulant Acquisitions Apports Créations Réévaluations		199 974	11 571	211 545
Augmentations de l'exercice		**199 974**	**11 571**	**211 545**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant Cessions Scissions Mises hors service		1 892		1 892
Diminutions de l'exercice		**1 892**		**1 892**



Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	74 750
Total	**74 750**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 765 883	160 516		1 926 398
Immobilisations incorporelles	**1 765 883**	**160 516**		**1 926 398**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 157 873	20 076	113	2 177 836
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	462 186	34 347		496 534
- Installations générales, agencements aménagements divers	100 699	25 047		125 747
- Matériel de transport	31 001	11 403		42 403
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 049	2 237		25 286
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 774 808**	**93 110**	**113**	**2 867 805**
ACTIF IMMOBILISE	**4 540 690**	**253 626**	**113**	**4 794 203**

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	365 187	333 457	31 730	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	**365 187**	**333 457**	**31 730**	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 415 055 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	52 145		52 145
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 684	27 684	
Autres	302 554	302 554	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	32 672	32 672	
Total	**415 055**	**362 910**	**52 145**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Produits à recevoir

	30/09/2024	30/09/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	20 620	59 699
Disponibilités	17 741	
Total	**38 361**	**59 699**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/02/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	581 739
Résultat de l'exercice précédent	624 222
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 205 961**
Affectations aux réserves	
Distributions	350 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	855 961
Total des affectations	**1 205 961**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2024
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Report à Nouveau	581 739	855 961	855 961	581 739	855 961
Résultat de l'exercice	624 222	-624 222	854 119	624 222	854 119
Dividendes		*350 000*			
Total Capitaux Propres	**1 260 961**	**581 739**	**1 710 080**	**1 205 961**	**1 765 080**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 906 673 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	65	65		
- à plus de 1 an à l'origine	1 763 970	617 038	1 146 933	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	9 408	9 408		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	618 303	618 303		
Dettes fiscales et sociales	371 490	371 490		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	80 745	80 745		
Produits constatés d'avance	62 692	62 692		
Total	**2 906 673**	**1 759 740**	**1 146 933**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	660 015			
(**) Dont envers les associés				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 322 044	5 934 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**1 322 044**	**5 934 000**	

Voir détail dans les engagements hors bilan.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2024	30/09/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 408	12 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 980	8 106
Dettes fiscales et sociales	298 764	251 719
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 965	54 762
Total	**336 117**	**326 676**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance



	30/09/2024	30/09/2023
Charges d'exploitation	32 672	40 460
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**32 672**	**40 460**

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	62 692		
Total	**62 692**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 9 000 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Les prestations de services facturées par la société SARL AB HOLDING (société-mère) s'élèvent à 162 000 €.

Charges et Produits exceptionnels



Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 428	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 331	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 779	
Reduction mecenat périmée	24 380	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	900	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 514
TOTAL	**30 818**	**4 514**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2019, la société SAS ABCDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AB HOLDING, 85 rue de France 060000 NICE.

SIREN : 751756420

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 42 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	31	
Ouvriers		
Total	**42**	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	33 781
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BPMED - Capital initial emprunté et garanti au profit de AB Holding (10)	*1 000 000*
Autres engagements donnés	1 000 000
Total	**1 033 781**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (1)	*996 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (3)	*996 000*
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (4)	*675 000*
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (5)	*338 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (6)	*338 000*
BPMED - Capital initial emprunté et garanti (7)	*350 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (8)	*100 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (9)	*150 000*
Avals et cautions	3 943 000
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (2)	*1 991 000*
Autres engagements reçus	1 991 000
Total	**5 934 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

(1) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 03/2028
- Capital restant du au 30/09/2024 : 284 876 €

- Privilège de prêteur de deniers d' ABCDis limité à 815.889 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires d'ABCDis limité à 98.009 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000 €, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 996.000 € sur nue-Propriété des murs commerciaux.
- Caution personnelle et solidaire de TR4 à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Caution personnelle et solidaire de SUPREME à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(2) Emprunt BFCC :
- Montant initial de 1.991 K€, à échéance 04/2028
- Capital restant du au 30/09/2024 : 597.204 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 1.991.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse de nantissement du fonds de commerce d'ABCDis limité à 1.991.000 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire consenti par FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.991.000 €.

(3) Emprunt CIC :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 12/2027
- Capital restant du au 30/09/2024 : .255 957 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 996.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000€ en principal et à hauteur de 199.200 € pour tous les intérêts et

Autres informations

frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire de FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(4) emprunt BFCC :
- Montant initial de 675 K€, à échéance 07/2025
- Capital restant du au 30/09/2024 : 64.910 €



- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.

(5) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 10/2025
- Capital restant du au 30/09/2024 : 38 541 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.

(6) Emprunt CIC :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 12/2024
- Capital restant du au 30/09/2024 : 8 416 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000€ en principal et à hauteur de 67.600€ pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.

(7) Emprunt BPMED :
- Montant initial de 350 K€, à échéance 01/2024
- Capital restant du au 30/09/2024 : 0 €

- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 420.000€, pour la durée du prêt.

(8) Emprunt CIC :
- Montant initial de 100 K€, à échéance 01/2025
- Capital restant dû au 30/09/2024 : 6.762 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDIS à hauteur de 100.000€ pour la durée du prêt.

(9) Emprunt CIC :
- Montant initial de 150 K€, à échéance 11/2026
- Capital restant dû au 30/09/2024 : 65.378 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 150.000€ en principal et à hauteur de 31.568 € pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.

(10) Emprunt BPMED souscrit par AB HOLDING
- Montant initial de 1.000 K€ à échéance 12/2034
- Capital restant dû au 30/09/2024 : 747 719 €

Autres informations

- Caution hypothécaire de la société ABCDIS, propriétaire de l'usufruit temporaire de l'immeuble sis 85 rue de France pour une durée de 25 ans du 20/09/2012 au 20/09/2037

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 781 euros

